



BILAN SOCIAL 2018

I. Effectifs

	Pages
I-1 Décompte général des Equivalents Temps Plein Travaillés (ETPT)	2
I-2 Décompte des ETPT par structure	3
I-3 Répartition des titulaires par action LOLF au 31/12/2018	4
I-4 Répartition des enseignants-chercheurs par discipline au 31/12/2018	4
I-5 Missions ne décomptant pas des plafonds d'emplois.	5

II. Démographie

II-1 Répartition par sexe des agents	6
II-2 Répartition par âge des personnels titulaires	7
II-3 Pyramides des âges des personnels titulaires	7
II-4 Répartition par âge des personnels contractuels	7

III. Promotions / Mouvements

III-1 Promotions	8
III-2 Mouvements enseignants	8
III-3 Mouvements BIATSS	8

IV- Conditions de travail

IV-1 Répartition des absences pour raisons médicales des titulaires	9
IV-2 Répartition des absences pour raisons médicales des contractuels	9

V - Rémunérations

V-1 Dépenses de masse salariale	10
V-2 Evolution des heures complémentaires	11
V-3 Part des dépenses de masse salariale dans le budget total de l'ENSCR	11

VI - Temps de travail des personnels BIATSS

VI-1 Congés non soldés	12
VI-2 CET	12

VII - Formation continue des personnels

VII-1 Personnels enseignants	13
VII-2 Personnels BIATSS	13

VIII - Action sociale

15

IX - Hygiène et Sécurité

IX-1 La médecine de prévention (SMUT)	16
IX-2 Acteurs de la prévention	16
IX-3 Actions de prévention	16
IX-4 Indicateurs d'accidentologie	17

Lexique

18

I. Effectifs

I-1 Décompte général des Equivalents Temps Plein Travaillés (ETPT)

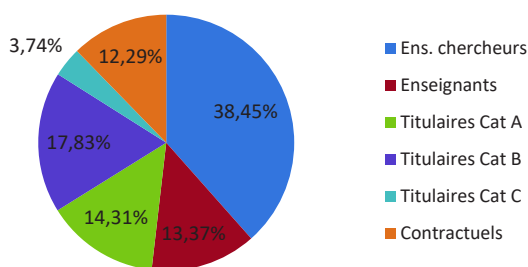
Sources : fichiers KX - requêtes actualisées au 07/04/2019

Emplois au 31/12/2018

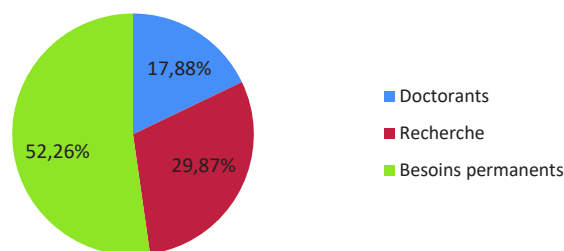
Emplois Etat - "Plafond 1"					
Type population	ETPT 2015	ETPT 2016	ETPT 2017	ETPT 2018	Emplois
Professeurs des Universités	12,00	12,00	12,00	11,75	12
Maîtres de Conférences	17,00	17,00	17,00	17,00	17
Professeurs Agrégés	6,92	7,00	7,33	8,00	8
Professeurs Certifiés	3,00	3,00	2,67	2,00	2
ATER	1,00	0,99	1,00	0,92	1
IGR	1,25	2,00	2,00	2,00	2
IGE	8,22	7,08	7,93	7,59	9
ASI	2,92	1,67	0,75	1,00	2
TCH RF	6,83	10,08	9,97	12,33	13
ATRF	4,07	3,39	2,60	2,80	3
AAE	0,17	0,80	0,86	0,11	0
SAENES	1,00	1,00	1,00	1,00	1
ADJAENES	1,83	0,67	0,00	0,00	0
Contractuels BIATS	9,64	9,48	9,40	8,27	9
Total Titre 2 - Etat	75,85	76,16	74,51	74,77	79

Emplois sur ressources propres - "Plafond 2"					
Type population	ETPT 2015	ETPT 2016	ETPT 2017	ETPT 2018	Emplois
ATER	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Doctorants contractuels	7,67	5,16	4,58	3,25	6
Contractuels hors rech. (SCSP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0
Contractuels hors rech.	6,90	7,83	8,63	8,59	9
Contractuels recherche	9,39	7,36	5,42	5,43	7
Apprentis	1,00	0,91	0,90	0,91	1
Total Titre 3	24,96	21,26	19,53	18,18	23

Répartition effectifs sous plafond Etat



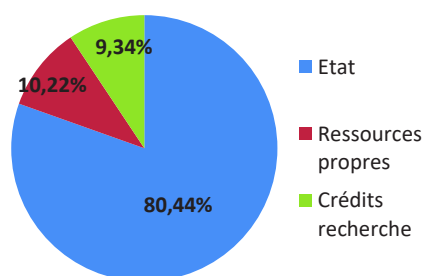
Répartition contractuels sur plafond RP



Quelques mots...

- Un poste de Professeur des Universités est devenu vacant, suite au décès d'un enseignant-chercheur en septembre 2018.
- La consommation en ETPT est stable pour **les titulaires BIATSS**. A noter l'augmentation des techniciens de recherche et formation pour palier au départ de 2 chefs de services catégories A (1 mutation et 1 retraite).
- Au niveau des contractuels, les effectifs sont stables pour les besoins permanents et les contrats de recherche. On note une diminution des effectifs pour les doctorants contractuels.

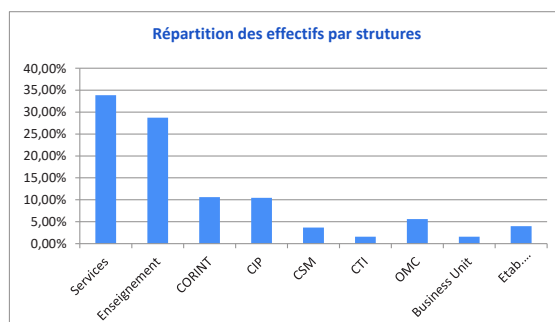
Répartition des effectifs par source de financement



I-2 Décompte des Equivalents Temps Plein (ETP) par structure

(Sources : Harpege - date d'observation 31/12/2018 - requête actualisée au 04/04/2019)

	Services supports	Enseignement	CORINT	CIP	CSM	CTI	OMC	Business Unit	Etab extérieurs
PR	1,00	5,00	2,00	2,00	0,50	0,00	0,50		
MCF		8,50	2,00	3,00	2,00	0,50	1,00		
PRAG / PRCE		10,00							
BIATSS Titulaires	16,70	2,50	1,15	2,50			0,85		2,80
Contractuels hors rech.	13,70	1,50		0,50	1,00				
Contractuels Recherche			2,00	2,00			3,00	1,50	
Doctorant			3,00			1,00			
ATER									1,00
Apprentis	1,00								
Total	32,40	27,50	10,15	10,00	3,50	1,50	5,35	1,50	3,80



I-3 Répartition des titulaires par action LOLF en ETP au 31/12/2018

(Source : Harpege - requête actualisée au 31/01/2019)

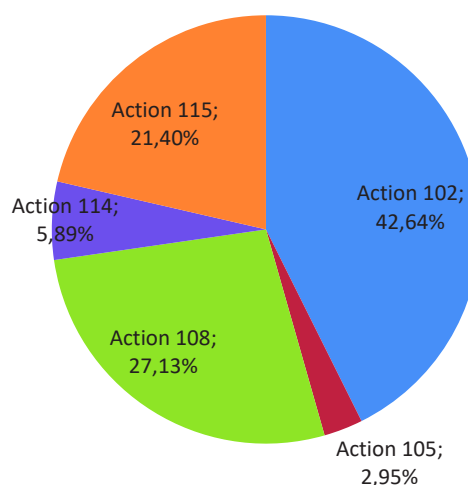
Action	Enseignants-chercheurs	Enseignants du 2 nd degré	BIATSS	Total
102 (Formation initiale niveau master)	13,50	10,00	4,00	27,50
105 (Bibliothèques et documentation)	-	-	1,90	1,90
108 (Recherche universitaire en chimie)	13,50	-	4,00	17,50
114 (Immobilier)	-	-	3,80	3,80
115 (Pilotage établissement)	1,00	-	12,80	13,80
Total				64,50

Mises à disposition :

0,8 ETP (DSI de l'Université de Rennes 1)

2 ETP (SATT)

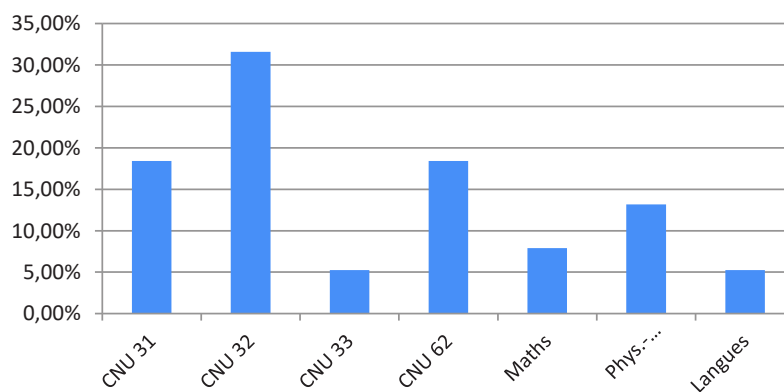
Répartition des effectifs par action LOLF



I-4 Répartition par discipline

(Source : Harpege - requête actualisée au 31/01/2019 - Observation au 31/12/2018)

Section ou discipline	PR	MCF	PRAG	PRCE
31 Chimie théorique, Phys. analytique (CNU)	4	3	-	-
32 Chimie Organique, minérale, ind. (CNU)	4	8	-	-
33 Chimie des matériaux (CNU)	-	2	-	-
62 Energie, génie des procédés (CNU)	3	4	-	-
1300 Mathématiques (2nd degré)	-	-	3	-
1500 Physique-Chimie (2nd degré)	-	-	5	-
0422 Anglais (2nd degré)	-	-	-	2



I-5 Missions ne décomptant pas des plafonds d'emplois

I-5-1 Les chargés d'enseignement

Chaque année, **pour pourvoir à l'intégralité des enseignements**, aussi bien en cycle ingénieur que pour les cycles préparatoires ou le Semestre de Pré Intégration (SPI), **L'ENSCR recrute, en tant qu'employeur secondaire, des chargés d'enseignement extérieurs** de différents statuts pour intervenir en complément des services de ses enseignants titulaires. L'établissement attribue également des missions d'enseignement à des doctorants (Cf. I-5-2).

Cycle Ingénieur / Master

Discipline	Nb d'heures rémunérées (ETD)	Statut intervenants (en nb)						
		PRCE	PRAG	MCF/PR	CR/DR (CNRS)	ITRF / ITA	Salariés (public / privé)	Prof. Libérale Auto entreprise
Réglementation / Gestion / Management / Entreprenariat	81					2	3	1
Culture numérique	36						1	
Allemand	45	1	1					
Espagnol	118						1	
Communication	140						1	
Actif pharmaceutique	25						2	
Environnement	85				2		3	2
Chimie (toutes spécialités)	692	1		3	8	5	10	
Total	1222	2	1	3	10	7	21	3
<i>Rappel 2017</i>	<i>992</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>9</i>	<i>13</i>	<i>6</i>	<i>22</i>	<i>2</i>

Cycles préparatoires

Discipline	Nb d'heures rémunérées (ETD)	Statut intervenants (en nb)					
		PRCE	PRAG	CR/DR (CNRS)	ITRF / ITA	Salarié (public ou privé)	Prof. Libérale Auto entreprise
Anglais	49	1					1
Espagnol	161						
Allemand	138					1	
FLE	164	1	1			1	1
Communication	40	1					1
Economie	64	1					
Ethique	12	1					
Géopolitique	96	1	1				
Chimie (toutes spécialités)	192	2		2		1	
Total	916	8	2	2	0	3	3
<i>Rappel 2017</i>	<i>737</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>4</i>

SPI + (étudiants TOTAL Azerbaïdjan)

Discipline	Nb d'heures rémunérées (ETD)	Statut intervenants (en nb)					
		PRCE	PRAG	CR/DR (CNRS)	ITRF / ITA	Salarié (public ou privé)	Prof. Libérale Auto entreprise
FLE	82					1	2
Mathématiques	48		2				
Physique / Chimie	114	2	1			1	
Total	244	2	3	0	0	2	2
<i>Rappel 2017</i>	<i>261</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>2</i>

Divers

Discipline	Nb d'heures rémunérées (ETD)	Statut intervenants (en nb)					
		PRCE	PRAG	CR/DR (CNRS)	ITRF / ITA	Salarié (public ou privé)	Doctorant
Projet mérite	96			1			
Olympiades de la chimie	12						1
Total	108	0	0	1	0	0	1

I-5-2 Missions d'enseignement des doctorants contractuels

L'ENSCR offre la possibilité à des doctorants d'assurer une mission annuelle d'enseignement de 64h équivalent TD, donnant droit à un complément de rémunération. Depuis la rentrée 2018, elle finance ainsi onze missions pour des agents de l'école mais aussi de l'Université de Rennes 1 et du CNRS.

Discipline	ENSCR	Univ Rennes 1	CNRS	Total
Chimie générale		2	1	3
Chimie organique	2	1	2	5
Chimie inorganique		1		1
Chimie théorique	1	1		2
Total	3	3	2	11

I-5-3 Contrats étudiants

L'ENSCR offre la possibilité à certains de ses élèves d'assurer, contre rémunération, une mission ponctuelle de tutorat aussi bien au niveau du centre de documentation que dans le cadre du développement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE). Elle rémunère aussi les interventions sur les salons.

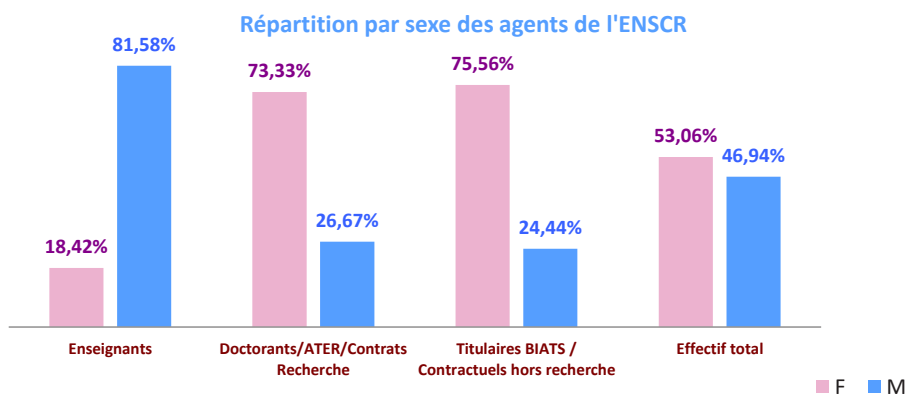
Nature tutorat	Nb étudiants	Nb heures	Nb heures / Etudiant
Centre de documentation	2	75	37,50
TICE	10	100	10,00
Salons	3	18	6,00
Total	15	193	12,87

II. Démographie

II-1 Répartition par sexe des agents

(Source : Harpege - requête actualisée au 16/04/2019 - Observation au 31/12/2018)

Type de population	Féminin	Masculin
Professeurs des Universités	2	9
Maîtres de Conférences	5	12
PRAG, PRCE	0	10
Sous total enseignants titulaires	7	31
BIATSS - Catégorie A	7	5
BIATSS - Catégorie B	10	3
BIATSS - Catégorie C	2	1
Sous total IATS titulaires	19	9
Doctorants	3	1
ATER	1	0
Contractuels Recherche	7	3
Contractuels hors recherche	15	1
Apprentis	0	1
Total	52	46
Effectif total	98	



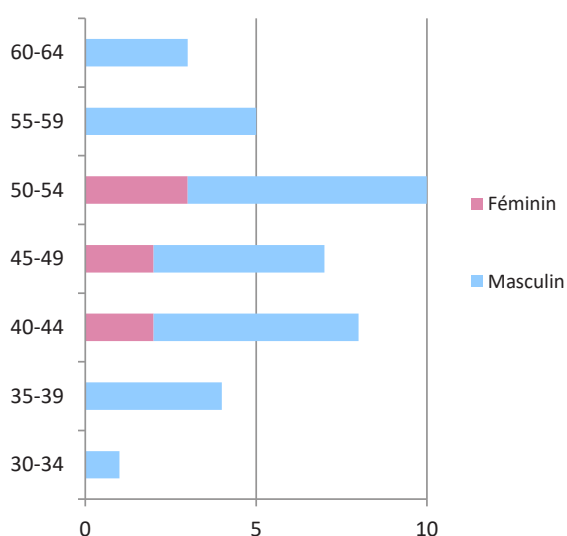
II-2 Répartition par âge des personnels titulaires

(Source : Harpege - requête actualisée le 16/04/2019 - Observation au 31/12/2018)

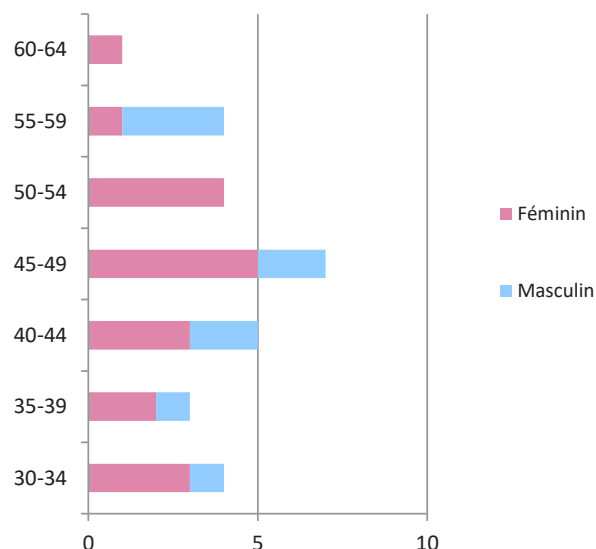
Type population	- 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	+60 ans
Professeurs des Universités	-	-	3	7	1
Maîtres de Conférences	-	5	6	5	1
PRAG	-	-	6	2	-
PRCE	-	-	-	1	1
Sous total enseignants	0	5	15	15	3
IGR	-	-	2	-	-
IGE	-	3	3	2	-
ASI	-	-	1	1	-
TCH	-	4	5	4	-
ATRF	-	-	1	1	1
Sous total BIATSS	0	7	12	8	1
Total général	0	12	27	23	4

II-3 Pyramide des âges des personnels titulaires

Pyramide des âges des enseignants



Pyramide des âges des BIATSS



II-4 Répartition par âge des personnels contractuels

(Source : Harpege - requête actualisée le 16/04/2019 - Observation au 31/12/2018)

Type population	- 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	+60 ans
ATER	1	-	-	-	-
Doctorants	4	-	-	-	-
Sous total enseignants	5	0	0	0	0
Contractuels hors recherche	3	8	4	2	-
Contractuels recherche	6	3	1	-	-
Apprentis	1	-	-	-	-
Sous total BIATSS	10	11	5	2	0
Total général	15	11	5	2	0

III. Promotions / Mouvements

III-1 Promotions

(Source : Harpege - requête actualisée au 16/04/2019- Observation du 01/01/2018 au 31/12/2018)

Type promotion	Enseignants			BIATSS	
	PR	MCF	2nd degré	ITRF	AENES
Concours	-	-	-	2	-
Avancement de corps	-	-	-	-	-
Avancement de grade	-	2	3	3	-
Promotions hors ENSCR	-	-	-	-	-
Total	0	2	3	5	0

III-2 Mouvements des personnels enseignants

(Source : Harpege - requête actualisée au 16/04/2019 - Observation du 01/01/2018 au 31/12/2018)

Type population	Départs				
	Mutation	Retraite	Détachement	Disponibilité	Décès
Professeurs des Universités	-	-	-	-	1
Maîtres de Conférences	-	-	-	-	-
PRAG	-	-	-	-	-
PRCE	-	-	-	-	-
Total	0	0	0	0	1

Type population	Arrivées				
	Concours	Réintégrat.	Détachement	Handicap	Mutation
Professeurs des Universités	-	-	-	-	-
Maîtres de Conférences	-	-	-	-	-
PRAG	-	-	-	-	-
PRCE	-	-	-	-	-
Total	0	0	0	0	0

III-3 Mouvements des personnels BIATSS

(Source : Harpege - requête actualisée au 16/04/2019 - Observation du 01/01/2018 au 31/12/2018)

Type population	Départs				
	Mutation	Retraite	Détachement	Disponibilité	Démission
Titulaire cat A	1	1	-	1	-
Titulaire cat B	-	-	1	-	-
Titulaire cat C	-	-	-	-	-
Total	1	1	1	1	0

Type population	Arrivées				
	Concours	Réintégrat.	Détachement	Handicap	Mutation
Titulaire cat A	-	-	1	-	-
Titulaire cat B	-	-	1	-	1
Titulaire cat C	-	-	-	-	-
Contractuel ENSCR	-	-	-	-	-
Contractuel autres	-	-	-	-	-
Total	0	0	2	0	1

IV. Conditions de travail

IV-1 Absences des titulaires pour raisons médicales

(Source : Harpege - requête actualisée le 12/02/2019 - Observation du 01/01/2018 au 31/12/2018)

Type population	COM		CLM		CLD		Maternité / Paternité		Totaux	
	Nb agents	Durée (j)	Nb agents	Durée (j)	Nb agents	Durée (j)	Nb agents	Durée (j)	Nb agents	Durée (j)
Professeurs des Universités	2	15	0	0	0	0	1	11	2	26
Maîtres de Conférences	5	143	0	0	0	0	0	0	5	143
PRAG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PRCE	1	6	0	0	0	0	0	0	1	6
Total	8	164	0	0	0	0	1	11	8	175

Type population	COM		CLM		CLD		Maternité / Paternité		Totaux	
	Nb agents	Durée (j)	Nb agents	Durée (j)	Nb agents	Durée (j)	Nb agents	Durée (j)	Nb agents	Durée (j)
BIATSS - Cat A	1	2	0	0	0	0	1	105	2	107
BIATSS - Cat B	4	85	0	0	0	0	0	0	4	85
BIATSS - Cat C	1	21	0	0	0	0	0	0	1	21
Total	6	108	0	0	0	0	1	105	7	213

COM : Congé ordinaire de maladie

CLM : Congé Longue Maladie

CLD : Congé Longue Durée

Durée moyenne des COM - BIATSS
18,00

Durée moyenne des COM - Enseignants
20,50

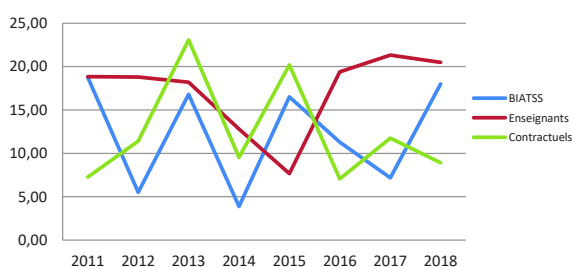
IV-2 Absences des contractuels pour raisons médicales

(Source : Harpege - requête actualisée le 17/04/2019 - Observation du 01/01/2018 au 31/12/2018)

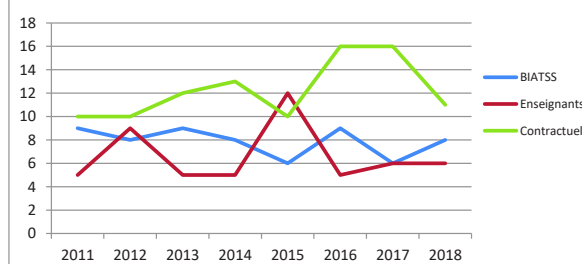
Type population	Congé mal. non tit.		Congé grave maladie		Maternité / Paternité		Totaux	
	Nb agents	Durée (j)	Nb agents	Durée (j)	Nb agents	Durée (j)	Nb agents	Durée (j)
ATER	0	0	0	0	0	0	0	0
Doctorants	1	1	0	0	0	0	1	1
Contractuels hors recherche	7	88	0	0	1	31	8	119
Contractuels recherche	1	2	0	0	0	0	1	2
Apprentis	2	7	0	0	0	0	2	7
Total	11	98	0	0	1	31	12	129

Durée moyenne des congés maladie
8,91

Evolution des durées moyennes des congés maladie (en j)



Evolution du nombre d'agents ayant bénéficié de congés maladie



Quelques mots...

- **Au niveau des accidents de travail** : deux accidents du travail déclarés en 2018 ont générés un arrêt de travail pour un total de 23 jours.
- **Plusieurs agents bénéficient d'une mesure de temps partiel** : 1 AAE (90%), 1 IGE (80%), 1 TCH (90%), 1 TCH (50%), 1 ATRF (80%) et 1 CDI catégorie C (70%).
- Deux agents ont bénéficié d'une mesure de **mi-temps thérapeutique** à compter du mois de mars pour le premier agent et du mois de septembre pour le second. Dans le même temps, une mesure de mi-temps thérapeutique a pris fin en mars pour un autre agent.

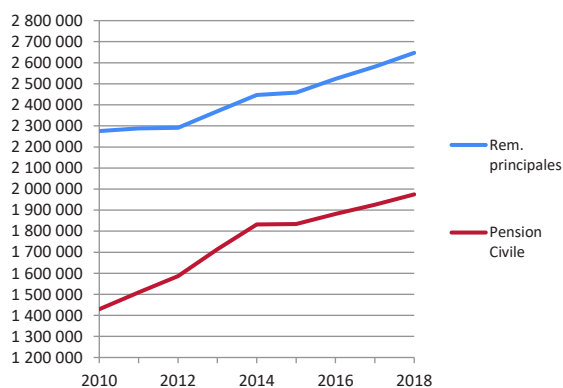
V. Rémunérations

V-1 Dépenses de masse salariale

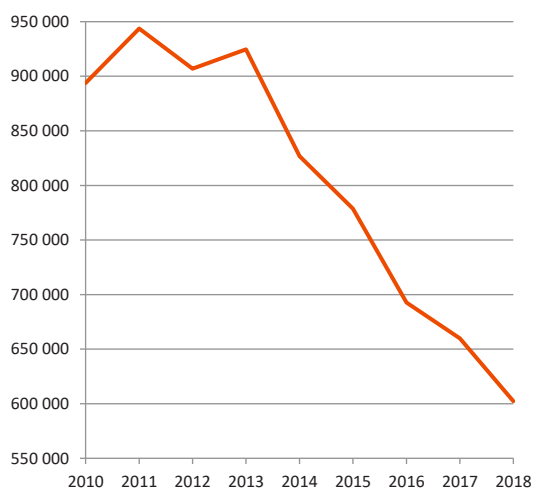
(Source : fichiers KX - requêtes actualisées au 20/01/2019)

Type dépenses	2015	2016	2017	2018
Rémunérations principales	3 238 011	3 215 649	3 240 767	3 249 394
<i>dont titulaires</i>	2 458 058	2 523 052	2 580 989	2 647 098
<i>dont contractuels</i>	779 953	692 597	659 778	602 296
Indemnités et rémunérations accessoires	529 097	538 305	528 552	574 071
Cotisations patronales	2 652 750	2 659 578	2 709 857	2 750 353
<i>dont CAS Pension civile</i>	1 841 344	1 882 151	1 925 433	1 974 739
Prestation sociales	9 304	3 878	3 454	7 582
Total	6 429 162	6 417 410	6 482 630	6 581 400

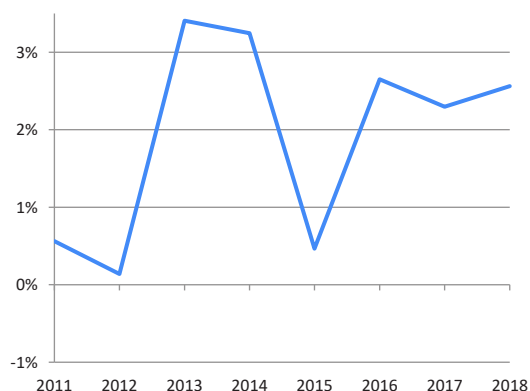
Evolution des rémunérations principales des titulaires (en €)



Evolution des rémunérations principales des contractuels (en €)



Evolution du GVT solde



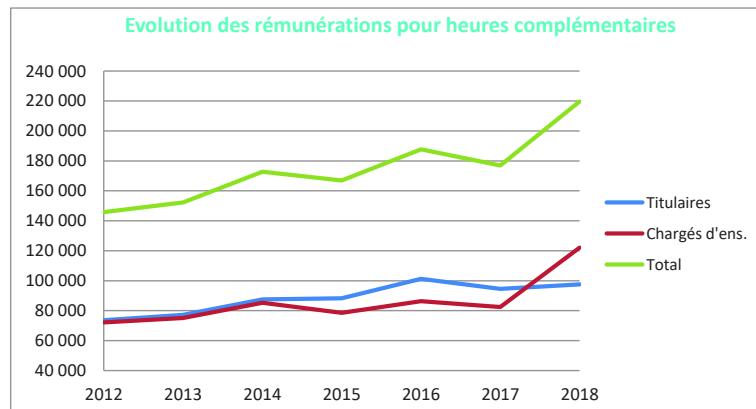
Quelques mots...

- **Les dépenses de masse salariale sont en hausse par rapport à l'exercice 2017.** Cette augmentation est liée à la fois à l'indemnité compensatrice CSG mais également aux promotions pour les enseignants-chercheurs dans le cadre de campagne nationale au CNU, aux deux promotions à la classe exceptionnelle des enseignants certifiés avec effet rétroactif au 1er septembre 2017, à la promotion à la classe exceptionnelle d'un agrégé, ainsi qu'à la promotion d'un TCH à la classe exceptionnelle. Il convient également d'y ajouter le départ d'un contractuel de niveau ASI compensé par l'arrivée d'une titulaire IGE.
- **Pour les contractuels, la baisse des rémunérations principales incombe aux doctorants dont la masse salariale diminue.** Ainsi qu'au départ d'un contractuel de niveau ASI compensé par l'arrivée d'une titulaire IGE.
- **A noter l'augmentation importante des dépenses liées aux heures complémentaires.** Cela représente 572 heures de plus qu'en 2017. Elle résulte principalement d'un arrêt maladie long, du décès d'un Professeur des Universités, d'un mi-temps thérapeutique et de décharges d'enseignement dans le cadre d'un projet de recherche et d'une délégation IUF.

V-2 Evolution des heures complémentaires

(Sources : fichiers KX, Winpaie - requêtes actualisées au 20/01/2019)

Types heures	2014		2015		2016		2017		2018	
	Nb heures	Montant brut	Nb heures	Montant brut	Nb heures	Montant brut	Nb heures	Montant brut	Nb heures	Montant brut
Titulaires	2 139	87 515	2 159	88 325	2 475	101 252	2 285	94 616	2 357	97 607
Chargés d'enseignement ext.	2 085	85 302	1 922	78 622	2 112	86 402	1 990	82 412	2 490	122 096
Total	4 224	172 817	4 081	166 947	4 587	187 654	4 275	177 028	4 847	219 703



V-3 Part des dépenses de masse salariale dans le budget 2018 (hors dépenses d'investissement)

	Simulation RCE 2012	Simulation RCE 2013	Simulation RCE 2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses masse salariale budget ENSCR	6 159 500	6 327 969	6 438 160	6 429 162	6 417 410	6 482 630	6 581 400
Dépenses fonctionnement + personnel	8 667 941	8 929 821	9 106 766	9 035 758	8 748 158	8 735 470	8 709 856
En %	71,06%	70,86%	70,70%	71,15%	73,36%	74,21%	75,56%

VI. Temps de travail des personnels BIATSS

VI-1 Situation des congés non soldés (en nombre d'agents)

Méthodologie du tableau de bord "Situation des congés non soldés"

1 ETP représente une durée de travail hebdomadaire de 37h30 et 49 jours de congés payés.

A la fin de l'année universitaire, sont comptabilisés pour chaque agent en fonction sur des besoins permanents, les jours de congés non soldés augmentés de la conversion du nombre d'heures supplémentaires capitalisées et non récupérées à la fin de l'exercice.

(Source : bureau de gestion)

Catégories	0 - 5 jours	6 - 10 jours	11 - 15 jours	> 15 jours
Titulaires - Catégorie A	2	1	2	2
Titulaires - Catégorie B	5	2	2	5
Titulaires - Catégorie C	1	1	1	0
Contractuels besoins permanents - Cat A	2	1	0	0
Contractuels besoins permanents - Cat B	4	1	0	0
Contractuels besoins permanents - Cat C	6	3	0	0
Total en nombre d'agents	20	9	5	7
En % des effectifs permanents	48,78%	21,95%	12,20%	17,07%
Rappel % 2017	64,29%	7,13%	14,29%	14,29%

A noter :

Les heures supplémentaires non récupérées ne sont pas rémunérées et ne sont pas reportées sur l'année universitaire suivante. Elles représentaient un total de 430 heures (57 jours selon la méthode retenue) soit une stabilité par rapport à 2017 avec un total de 425 heures (56,5 jours). Un total de 268 heures était comptabilisé pour les titulaires de catégorie A et les titulaires de catégorie B en responsabilité de service.

VI-2 Monétisation des jours CET

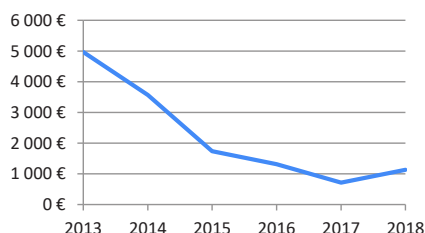
	2014	2015	2016	2017	2018
Coût chargé des monétisations CET	3 570 €	1 739 €	1 312 €	714 €	1 134 €
Solde des jours épargnés	243	263	277	292	317
Nb d'agents au seuil des 20 jours épargnés (15 jours pour 2018)	8	8	9	11	10

Précisions

CET : Compte Epargne Temps

Monétisation : Depuis le 1er janvier 2019, tout agent totalisant au moins 15 jours sur son CET peut prétendre à se faire indemniser, chaque année, les jours épargnés au-delà de ce seuil (au lieu de 20 jours). Cela concerne les jours épargnés en 2018 et payés en janvier 2019.

Evolution de la monétisation



VII. Formation continue des personnels

VII-1 Personnels enseignants

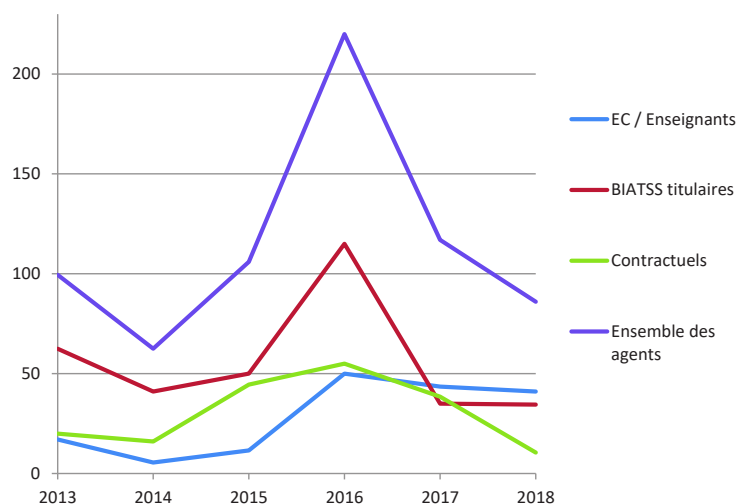
(Source : bureau de gestion)

Type de population	Type de formation	Nb jours	Nb agents
Enseignants-chercheurs	Adaptation métier	40	39
	Santé, sécurité, travail	1	2
	Préparation concours	0	0
	Projet individuel	0	0
Sous total Enseignants-chercheurs		41	41
Enseignants 2nd degré	Adaptation métier	0	0
	Santé, sécurité, travail	0	0
	Préparation concours	0	0
	Projet individuel	0	0
Sous total Enseignants 2nd degré		0	0
Total personnels enseignants		41	41

VII-2 Personnels BIATSS

(Source : bureau de gestion)

Type de population	Type de formation	Nb jours	Nb d'agents
BIATSS - Catégorie A	Adaptation métier	6	4
	Santé, sécurité, travail	1	2
	Préparation concours	0	0
	Projet individuel	0	0
Sous total BIATSS Cat A		7	6
BIATSS - Catégorie B	Adaptation métier	20,5	7
	Santé, sécurité, travail	0	0
	Préparation concours	0	0
	Projet individuel	0	0
Sous total BIATSS Cat B		20,5	7
BIATSS - Catégorie C	Adaptation métier	4	2
	Santé, sécurité, travail	3	2
	Préparation concours	0	0
	Projet individuel	0	0
Sous total BIATSS Cat C		7	4
Contractuels	Adaptation métier	5	2
	Santé, sécurité, travail	5,5	6
	Préparation concours	0	0
	Projet individuel	0	0
Sous total Contractuels		10,5	8
Total formation BIATSS		45	25



Quelques mots...

- *L'ENSCR a financé moins de jours de formation qu'en 2017. La stabilisation des agents dans leurs fonctions explique un besoin moins important.*
- ***Concernant la formation des enseignants et enseignants chercheurs, l'année 2018 a été marquée par la mise en place d'une journée pédagogique à destination de tous. Cette journée a permis d'échanger et de faire remonter les besoins en formations au niveau collectif et individuel.***
- *Par ailleurs, on constate une amélioration au niveau de l'identification des acteurs dans l'accompagnement de la formation des enseignants et enseignants chercheurs. Ainsi, **l'ingénieure pédagogique de l'école** propose en lien avec les établissements de l'UNIR la mutualisation des formations pédagogiques, elle intervient également dans la recherche de prestataires extérieurs pour des besoins très spécifiques et peut également dispenser des formations sur certaines thématiques.*

VIII. Action sociale

VIII-1 La restauration CROUS

	Tarif CROUS	Participation ENSCR	Tarif agents	Nb de repas facturés (*)
INM < 355	6,58 €	2,66 €	3,92 €	117
356 < INM < 466	6,58 €	2,21 €	4,37 €	2
467 < INM < 537	6,58 €	1,11 €	5,47 €	2
538 < INM	6,58 €	0 €	6,58 €	0
	Total			121

(*) Nombre de repas facturés du 01/01/2018 au 31/12/2018

Coût = 317,86 €

VIII-2 Arbre de Noël

L'ENSCR finance le spectacle et les cadeaux pour les enfants de moins de 12 ans de tous les personnels.

52 cadeaux ont été distribués à l'occasion de l'arbre de Noël 2018.

VIII-4 L'aide au transport

L'ENSCR assure le remboursement partiel sous forme d'indemnité des titres de transports en commun afférents au trajet "domicile/travail"

Coût de l'indemnité pour remboursement transport en 2018 = 4 088 €

VIII-5 L'association du personnel

L'association du personnel œuvre à la création de lien social entre les agents de l'établissement. Elle compte 66 adhérents au 31/12/2018.

*En 2018, son **budget** était de **3973 €**. L'ENSCR lui octroie une **subvention annuelle de 1 500 €**.*

Cette année, elle a organisé quatre repas (midi jeux fin mars, repas partagé fin juillet, buffet de rentrée en septembre et raclette party en novembre), une soirée bowling, une sortie à Chausey en juin, une Crêpes party en février, un escape game en avril. Comme chaque année, elle a organisé l'arbre de Noël.

Seize adhérent(e)s ont participé aux différentes courses du Marathon Vert de Rennes sous les couleurs de l'association, cinq sur la féminine (7,5 km), deux équipes de cinq relayeurs(euses) sur le marathon relais (42,2 km) et un adhérent sur le marathon.

IX. Hygiène et Sécurité

IX-1 La médecine de prévention (SMUT)

L'ENSCR a signé une convention avec le SMUT de l'Université de Rennes 1 pour satisfaire à ses obligations en matière de médecine de prévention. Les agents de l'établissement sont répartis en deux catégories : les agents en suivi renforcé (exposés à des risques particuliers ou dont l'état de santé impose un suivi régulier) et les agents en suivi quinquennal.

Au 31/12/2018, **46 agents étaient en suivi quinquennal et 51 agents étaient en suivi médical renforcé**. Pour ces derniers, réglementairement, la visite médicale devrait être annuelle et être complétée par diverses analyses complémentaires.

La configuration du SMUT de l'Université de Rennes 1 a été bouleversée en 2018 avec le départ d'un des deux médecins de prévention puis par le départ du médecin restant qui a été remplacé en fin d'année. Il y a un recrutement en cours pour un second médecin de prévention, mais pour le moment les visites médicales sont réalisées uniquement sur demande de l'établissement ou des agents.

19 visites médicales ont été effectuées pour des agents de l'ENSCR en 2018.

Le coût annuel de cette convention pour l'ENSCR est de 8 652 €.

A cette somme il convient d'ajouter le montant des frais médicaux liés aux accidents de travail (187 €) et des visites chez les médecins agréés (obligation réglementaire premier contrat – expertises CLD - 632 €).

IX-2 Acteurs de la prévention

Un conseiller prévention conseille le chef d'établissement dans la définition et la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail à l'ENSCR.

Sept agents de l'école sont missionnés pour être assistants de prévention au niveau des équipes de recherche, des salles de TP et pour les personnels de l'administration. Ils forment et informent les professionnels et les élèves en matière de sécurité, conseillent les responsables d'équipe et chefs des services et vérifient les éléments de sécurité des locaux.

L'établissement compte également deux personnes compétentes en radioprotection ainsi que **neuf sauveteurs secouristes du travail** parmi ses agents.

Trois d'entre-eux ont suivi un recyclage en 2018.

IX-3 Actions de prévention

L'ensemble des assistants de prévention a été formé à l'utilisation du logiciel EvRP ce qui leur permet aujourd'hui de contribuer à **la réalisation en ligne du document unique d'évaluation des risques professionnels** et de son plan d'actions complet.

Afin de mieux coordonner les moyens de secours extérieurs et les équipes de l'établissement, **la gestion de l'évacuation des locaux a subi une refonte complète**. Des chargés d'évacuation ont été désignés pour chaque zone, ainsi vingt-six agents ont bénéficié d'une **sensibilisation au rôle de chargé d'évacuation en cas d'incendie**.

Les **travaux de réhabilitation des salles de TP C** ont conduit à l'amélioration des conditions de travail et à une meilleure maîtrise du risque chimique.

La gestion des **déchets chimiques** a été revue dans le cadre d'un groupe de travail.

Une **centrale de détection d'hydrogène et d'oxygène** a été installée dans un laboratoire pour identifier les fuites éventuelles d'hydrogène et une consigne d'urgence a été mise en place.

IX-4 Indicateurs d'accidentologie

Pour l'ensemble du personnel (agents permanents et non permanents), il y a eu **5 accidents de travail** répertoriés en 2018.

Personnel permanent et non permanent :

- 3 accidents de travail sans arrêt
- 2 accidents de travail avec arrêt (23 jours d'arrêt)
- 3 accidents de trajet sans arrêt

Pour mesurer l'évolution et l'importance des accidents de travail, **trois principaux indicateurs sont calculés.**

- **Le taux de fréquence, TF1**, est un indicateur normalisé qui correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées au cours de l'année.

TF1 = 13,4

Cela signifie que 13,4 accidents avec arrêt surviennent pour chaque million d'heures travaillées.

- **Le taux de fréquence, TF2**, est un indicateur normalisé qui correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt et sans arrêt par million d'heures travaillées au cours de l'année.

TF2 = 33,5

Cela signifie que 33,5 accidents avec ou sans arrêt surviennent pour chaque million d'heures travaillées.

- **Le taux de gravité, TG**, est un indicateur normalisé qui correspond au nombre de journées perdues au cours de l'année, rechutes non comprises, à la suite d'accident du travail, par millier d'heures travaillées.

TG (personnel permanent) = 0,15

Cela signifie que toutes les 1000h travaillées, il y a 0,15 jour d'arrêt à déplorer.

Les taux de fréquence et de gravité ont augmenté par rapport à 2017 car il n'y a pas eu d'accident en 2017. En 2018, **le taux de fréquence est assez élevé** cependant **le taux de gravité est faible** car peu de jours d'arrêt ont été dénombrés.

LEXIQUE

AAE :	<i>Attaché d'Administration de l'Etat</i>
ADJAENES :	<i>Adjoint Administratif (AENES)</i>
AENES :	<i>(Statut) Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur</i>
ASI :	<i>Assistant Ingénieur (ITRF)</i>
ATER :	<i>Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche</i>
ATRF :	<i>Adjoint Technique (ITRF)</i>
CAS pension civile	<i>Compte d'Affectation Spécial Pension Civile (cot. pat. retraite des fonctionnaires)</i>
CLD :	<i>Congé Longue Durée (titulaires)</i>
CLM :	<i>Congé Longue Maladie (titulaires)</i>
COM :	<i>Congé Ordinaire de Maladie (titulaires)</i>
DGF :	<i>Dotation Globale de Fonctionnement</i>
ETP :	<i>Equivalent temps plein ou équivalent temps plein emploi (ETPE). Se calcule à une date donnée.</i>
ETPF :	<i>Equivalent temps plein financier. Se calcule à une date donnée. Tient compte des règles de rémunération des temps partiels.</i>
ETPR :	<i>Equivalent temps plein rémunéré. Se calcule sur une durée. Tient compte des règles de rémunération des temps partiels.</i>
ETPT :	<i>Equivalent temps plein travaillé, se calcule sur une durée. (mensuellement, annuellement)</i>
GVT :	<i>Glissement Viellesse Technicité. Mesure les évolutions de l'indice moyen rémunéré des titulaires . Indicateur important pour prévoir les évolutions des dépenses (masse salariale).</i>
BIATSS :	<i>Bibliothécaires, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé</i>
IGE :	<i>Ingénieur d'Etude (ITRF)</i>
IGR :	<i>Ingénieur de Recherche (ITRF)</i>
ITRF :	<i>(Statut) Ingénieurs Technicien de Recherche et de Formation</i>
LOLF :	<i>Loi organique relative aux lois de finance</i>
MCF :	<i>Maître de Conférences</i>
PR :	<i>Professeur des Universités</i>
PRAG :	<i>Professeur Agrégé</i>
PRCE :	<i>Professeur Certifié</i>
RCE :	<i>Responsabilités et Compétences Elargies en matière de gestion des établissements d'enseignement supérieur.</i>
SAENES :	<i>Secrétaire Administrative (AENES)</i>
TCH :	<i>Technicien (ITRF)</i>